

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DE BIENS ET DE PRESTATIONS DE SERVICES DE FREUDENBERG FILTRATION TECHNOLOGIES SAS

SAS au capital de 1.874.200 € - Siren 428 746 697 RCS Evry - TVA Intracom. FR 24 428 746 697

1 - Applicabilité des conditions générales de vente de Freudenberg Filtration Technologies SAS

Sauf stipulations contraires écrites émanant de Freudenberg Filtration Technologies SAS tous les contrats de vente entre Freudenberg Filtration Technologies SAS et ses clients sont exclusivement régis par les Conditions Générales de Vente de Freudenberg Filtration Technologies SAS.

Toute commande du client à Freudenberg Filtration Technologies SAS emporte adhésion aux Conditions Générales de Vente de Freudenberg Filtration Technologies SAS en vigueur à la date de ladite commande.

Tout autre document émis par Freudenberg Filtration Technologies SAS, notamment prospectus, catalogue, n'a qu'une valeur indicative. Toute condition contraire proposée par le client notamment ses propres conditions générales d'achat est, à défaut d'acceptation expresse par Freudenberg Filtration Technologies SAS, inopposable à Freudenberg Filtration Technologies SAS, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à la connaissance de Freudenberg Filtration Technologies SAS. Toutefois, les présentes Conditions Générales de Vente ne sont pas applicables aux contrats conclus entre Freudenberg Filtration Technologies SAS et ses clients non-professionnels ou consommateurs.

2 - Modifications unilatérales du bien à livrer

Les renseignements, photos, dessins et prix portés sur les catalogues, prospectus, tarifs et devis, n'engagent pas Freudenberg Filtration Technologies SAS qui se réserve le droit d'apporter toute modification, notamment de disposition, forme, dimension ou matière à ses marchandises.

3 - Prise de commande

Toute commande n'est valable et le contrat de vente n'est réputé formé que lorsque son acceptation expresse émane de Freudenberg Filtration Technologies SAS sous la forme d'un accusé de réception. L'acceptation peut également résulter de l'envoi des marchandises par Freudenberg Filtration Technologies SAS au client. Freudenberg Filtration Technologies SAS n'est liée par les engagements qui pourraient être pris par ses représentants, agents, revendeurs ou employés, que sous la forme de confirmation écrite par Freudenberg Filtration Technologies SAS.

4 - Livraisons - Délais

Les délais de livraison indiqués sur tout document émanant de Freudenberg Filtration Technologies SAS, notamment devis, offres, accusés de réception de commande sont, sauf stipulation écrite contraire, purement indicatifs.

Les retards de livraison ne pourront en aucun cas donner lieu à des pénalités, dommages et intérêts ou annulation de commande et Freudenberg Filtration Technologies SAS ne pourra être tenue pour responsable de toute sujétion qui ne lui aurait pas été signalée par le client.

5 - Livraison - Suspension de l'obligation de délivrance due par Freudenberg Filtration Technologies SAS

Les obligations de Freudenberg Filtration Technologies SAS seront suspendues de plein droit et sans formalité, et sa responsabilité dérogée, au cas de survenance de toute circonstance intervenant postérieurement à la conclusion du contrat et en empêchant l'exécution dans les conditions normales de Freudenberg Filtration Technologies SAS.

6 - Livraison - Modalités

Freudenberg Filtration Technologies SAS se réserve le droit de n'accepter de commandes que par multiples d'unités de conditionnement et de livrer en plus ou moins 10 % des quantités commandées.

Faute d'indication précise à la commande, les envois seront faits dans les conditions paraissant à Freudenberg Filtration Technologies SAS les plus économiques ou les plus rapides suivant les cas d'espèces.

7 - Livraison - Transport

La livraison de toutes les marchandises, quelles que soient la destination et les conditions de vente, est toujours réputée effectuée dans l'établissement de Freudenberg Filtration Technologies SAS ou une société ou un établissement dûment mandatés par Freudenberg Filtration Technologies SAS.

Les marchandises voyagent toujours aux risques et périls du client, quels que soient le mode de transport et les modalités particulières de règlement du prix du transport. En cas de manquant, avarie ou retard, le destinataire doit faire lui-même toutes les réserves qu'il jugera utiles auprès du transporteur responsable, dans les délais et forme imposés par la loi.

Les emballages ne sont pas repris et sont considérés comme perdus.

8 - Responsabilité - Garantie

En cas de livraison de marchandises non conformes aux spécifications de la commande, la responsabilité de Freudenberg Filtration Technologies SAS est strictement limitée à l'obligation de remplacer la marchandise non conforme, à l'exclusion de tous dommages et intérêts.

Aucune réclamation datant de plus de 8 jours ne pourra être prise en considération. En tout état de cause Freudenberg Filtration Technologies SAS décline toute responsabilité quant aux conséquences de l'utilisation par le client de ses produits présentant un vice apparent ou une erreur d'exécution de la commande, toute anomalie devant être signalée dans le délai précité.

Si l'acheteur est un professionnel de même qualité, il est expressément convenu que Freudenberg Filtration Technologies SAS sera exonérée de toute garantie en raison des défauts cachés de la chose vendue; si l'acheteur n'est pas professionnel, il est rappelé, conformément aux dispositions de la loi, que le vendeur est tenu de garantir

les vices cachés de la chose vendue dans les termes des articles 1641 et suivants du Code Civil.

9 - Prix

Le prix facturé sera le prix en vigueur au moment de la mise à disposition de la marchandise.

Tous les prix s'entendent, sauf indication contraire, hors tous droits et taxes, pour marchandises non emballées, départ des établissements de Freudenberg Filtration Technologies SAS. Tous les droits et taxes sont en sus à la charge du client.

10 - Paiement - Modalités

Sauf convention contraire, selon modalités de la loi 2008-776 de modernisation de l'économie, dite loi « L M E » et les termes de l'article L 441- 6, alinéa 9 ; le paiement des factures s'effectue à 60 jours à compter de la date d'émission de la facture. La traite afférente devra être retournée acceptée dans les 48 heures de la mise à disposition de la marchandise.

Freudenberg Filtration Technologies SAS se réserve le droit d'exiger le paiement comptant au moment de la livraison si la situation financière du client semble l'exiger.

11 - Paiement - Retard

En cas de retard de paiement, des pénalités de retard seront exigées le jour suivant la date de règlement sur la facture dans le cas où les sommes dues sont réglées après cette date, selon modalités « L M E » 2008-776 article L 441-6, alinéa 12, majorée des coûts administratifs, calculés sur le prix total hors taxes figurant sur la ou les factures, sans que cette clause nuise à l'exigibilité de la dette et sans préjudice de tous dommages et intérêts au profit de Freudenberg Filtration Technologies SAS. Ces pénalités de retard sont exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire. D'autre part, le non-paiement d'une échéance quelconque ou l'absence de remise d'une traite acceptée dans les délais entraîne automatiquement l'exigibilité de la totalité des sommes dues au titre d'une quelconque livraison.

12 - Clause résolutoire

En cas d'inexécution par le client de l'une quelconque de ses obligations, et huit jours après une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception restée en tout ou partie sans effet pendant ce délai, le contrat de vente sera résolu de plein droit et sans formalité si bon semble à Freudenberg Filtration Technologies SAS.

Les marchandises devront nous être restituées à la première demande écrite, aux frais, risques et périls du client qui s'y oblige sans préjudice de tous dommages et intérêts dus à Freudenberg Filtration Technologies SAS.

Au cas de résolution, le client sera redevable d'une indemnité contractuelle et forfaitaire égale à 10 % hors taxes du prix total figurant sur la ou les factures. Cette indemnité se compensera de plein droit avec toutes sommes dues par Freudenberg Filtration Technologies SAS.

13 - Transfert des risques - Clause de réserve de propriété

Les risques afférents aux marchandises vendues par Freudenberg Filtration Technologies SAS sont transférés au client lors de la livraison des marchandises.

Toutefois, par dérogation à ce qui précède, Freudenberg Filtration Technologies SAS entend se prévaloir des dispositions offertes par la loi 85.98 du 25 janvier 1985, relative au redressement et à la liquidation judiciaire des entreprises, ce qu'en sa qualité le client déclare bien connaître et accepter. Il en ressort que les marchandises, objet du contrat, ne seront juridiquement transférées en propriété du client qu'au jour du paiement intégral du prix par ce dernier.

14 - Règlement des litiges

En cas de litiges quelconques, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs, le tribunal de commerce de Paris sera seul compétent.

15 - TVA

En cas de facturation avec TVA, celle-ci est réputée acquittée sur les débits.

16 - Divers

Toutes les notifications aux termes des présentes Conditions Générales de Vente seront effectuées par courrier recommandé avec demande d'accusé de réception adressées au siège social de la partie destinataire, sauf indication contraire notifiée par écrit par un représentant habilité de l'une ou l'autre des parties. La notification est réputée être faite à compter du premier jour ouvré suivant sa première présentation à son destinataire.

Aucune disposition des présentes Conditions Générales de Vente ne sera réputée avoir été écartée, complétée ou modifiée par l'une des parties sans un acte écrit, signé par les représentants autorisés des deux parties, portant décision d'écarter l'application d'une clause, de la compléter ou de la modifier.

L'acquiescement ou la tolérance d'un manquement par une partie à une de ses obligations aux termes des présentes Conditions Générales de Vente ne sera pas considéré comme un acquiescement ou une tolérance de tout autre manquement subséquent ou similaire.

Les intitulés des Articles des présentes Conditions Générales de Vente ne sont destinés qu'à la commodité de la lecture et ne sauraient avoir d'effet sur l'interprétation des présentes Conditions Générales de Vente.

Les présentes Conditions Générales de Vente constituent l'intégralité des accords entre les parties concernant son objet et annulent et remplacent tous autres écrits, communications ou accords antérieurs.

Si une ou plusieurs dispositions des présentes Conditions Générales de Vente sont déclarées nulles ou caduques par l'application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision judiciaire ou administrative définitive d'une juridiction compétente, les autres dispositions garderont leur force et leur portée.